Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026049-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026049 - FINANCES – EXERCICE 2025 - AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2026 approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2021 prononçant la clôture du budget annexe du lotissement « Hameau des Champs Blancs » ;

VU le rapport de Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Article 1

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est affecté comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026049-DE

Compte 1068 — Excédent de fonctionnement capitalisé :
338 476.41 €

Compte 002 — Résultat de fonctionnement reporté :
247 542.84 €

BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Article 2

Le résultat est affecté comme suit :

Compte 1068 :
0,00 €

Compte 002 — Résultat d'exploitation reporté :
23 047,85 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

« LES PETITS PRÉS »

Article 3

Le résultat est affecté comme suit :

Compte 1068 :
0,00 €

Compte 002 — Résultat de fonctionnement reporté :
– 71 293.91 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

« HAMEAU DES CHAMPS BLANCS »

Article 4

Le budget annexe du lotissement **« Hameau des Champs Blancs »** ayant été clôturé par délibération antérieure,
il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat pour ce budget.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE T... Côtes d'A...

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance